

Du nouveau dans le **social**?

«Enfin», a-t-on envie de dire! Enfin, le gouvernement annonce son intention de réouvrir le chantier de l'intervention sociale, et par là-même du travail social, laissé quasiment en déshérence politique depuis de nombreuses années.

Jean-François MIGNARD, rédacteur en chef d'*H&L*

En janvier dernier, un «Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale»⁽¹⁾ a été adopté, à l'occasion du Comité interministériel de lutte contre les exclusions. Ce document est le résultat d'un long parcours amorcé en septembre 2012, engageant des groupes de travail constitués des différents acteurs impliqués dans les thématiques concernées (accès aux droits et ministères sociaux, logement, santé, famille et réussite éducative, surendettement et gouvernance des politiques publiques). Ces groupes ont produit des rapports assortis de propositions, rendus publics en décembre de la même année⁽²⁾.

C'est à partir de ces contributions, et en affirmant le principe d'une élaboration partagée des politiques que le Premier ministre a présenté ce Plan, structuré autour des principes d'objectivité (la pauvreté et la précarité sont des réalités sociales touchant une importante partie de la population), de non-stigmatisation (les pauvres ne sont pas des profiteurs, et leur sort concerne l'ensemble des citoyennes et citoyens), de participation (des personnes concernées), de juste droit (non-recours grandissant à de nombreux droits sociaux), et enfin de décloisonnement (fonctionnement interministériel et meilleure coordination des acteurs).

Trois grands axes de réforme en

(1) Voir http://www.social-sante.gouv.fr/espaces_770/handicap-exclusion_775/dossiers_806/lutte-contre-la-pauvrete-et-pour-l_2380/apres-la-conference-le-tour-de_2424/plan-pluriannuel-contre-la_15634.html.

(2) Voir http://www.social-sante.gouv.fr/espaces_770/handicap-exclusion_775/dossiers_806/lutte-contre-la-pauvrete-et-pour-l_2380/les-comptes-rendu-des-groupe-de_2394/les-rapports-des-different_15418.html.

(3) Voir Jean-Claude Barbier, «Pour un bilan du workfare» (<http://www.laviedesidees.fr/Pour-un-bilan-du-workfare.html>).
(4) Voir Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewener, *L'Empowerment, une pratique émancipatrice*, La Découverte, janvier 2013 (ou <http://www.laviedesidees.fr/L-empowerment-de-la-theorie-a-la.html>-).

(5) Jacques Donzelot, «Un Etat qui rend capable», in *Représenter la solidarité* (S. Paugam dir.), Puf, 2007.

(6) Voir le Plan pluriannuel, p.46 (<http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/DP-PAUVRETE.pdf>).

(7) Voir <http://www.cedias.org/article/orientations-principales-sur-travail-social-28-mai-1982>.

(8) N. Questiaux quittera le gouvernement en 1983 et laissera à cette occasion le seul texte embrassant, dans une vision cohérente, les perspectives de renouvellement de l'action sociale.

constituent les objectifs: réduire les inégalités et prévenir les ruptures; venir en aide et accompagner vers l'insertion; coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs. L'animation de la mise en œuvre de ce Plan est confiée aux cabinets du Premier ministre et à ceux dépendant du ministère des Affaires sociales et de la Santé, et de la Direction générale de la cohésion sociale. Elle pourra également s'adosser à divers dispositifs participatifs: structures ministérielles de concertation, missions diverses... Le gouvernement rendra compte de cette mise en œuvre au Parlement tous les ans, sous la forme d'un rapport annuel sur la pauvreté. La lecture du détail des mesures, classées suivant les trois grands objectifs dont il est question, fait apparaître de manière systématique la responsabilité du pilotage des mesures envisagées, ainsi que l'échéance et les modalités opérationnelles prévues.

Un Etat social enfin de retour?

Ainsi, après quelques longues décennies erratiques quant à la conception et la mise en œuvre de réelles politiques publiques cédant progressivement aux sirènes du *workfare* (les bénéficiaires d'allocations doivent une contrepartie sous forme de travail), sous le doux euphémisme d'«activation de la protection sociale»⁽³⁾ au détriment du *welfare state* (protection sociale),

l'Etat semble vouloir reprendre la main. En termes de respect des droits des personnes, on ne peut a priori que s'en féliciter, tant l'on peut constater au quotidien les effets dévastateurs de la crise économique auprès des populations précarisées.

Au détour d'un chapitre, confirmation est donnée de cette volonté, par l'évocation du nouveau Commissariat général à la stratégie et à la prospective en charge du travail prospectif - forme renouvelée d'un Commissariat au Plan que Dominique de Villepin avait supprimé en 2005 -, sonnant ainsi le glas de l'élaboration partagée d'une prospective des politiques publiques.

Cette volonté politique affirmée et développée dans le détail, qui semble signer le retour de la puissance publique, est marquée également par deux caractéristiques d'une évolution paraissant positive:

- un principe - déjà mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration de ce Plan - de prise en compte de la parole et de l'investissement des bénéficiaires des mesures annoncées. Cette perspective de «participation active» des usagers, considérés autant sur le versant de leurs potentialités que de leurs défaillances, marque une rupture avec la tradition de nos politiques de «prise en charge» laissant peu de place aux ayant droits. Il en va là de la dignité et de la citoyenneté de ces personnes;

- une logique d'expérimentation partagée entre les différents protagonistes de l'intervention, au travers, entre autres, de l'«organisation de la mise en réseau des intervenants sociaux» sur des territoires ciblés, dans laquelle doivent s'engager collectivités territoriales et services sociaux spécialisés. Celle-ci vise à décloi-



© DR

sonner le cadre d'une intervention sociale aujourd'hui balkanisée en secteurs de prise en charge spécifiques.

La prudence reste de mise

Là aussi, les perspectives paraissent intéressantes, et le chantier urgent à ouvrir, mais la vigilance s'impose. Vigilance à ce que la mise en place de cette « participation active » des usagers, forme d'*empowerment*⁽⁴⁾ à la française, ne se résume pas à sa version néolibérale renvoyant l'individu à sa « capacité à s'en sortir par lui-même », ou aux jeux d'influence de divers lobbies. Vigilance à ce qu'il constitue un plus démocratique dans la mise en œuvre de l'intervention sociale d'un « *Etat qui rend capable* », selon la formule de J. Donzelot⁽⁵⁾, (ré)instaurant l'usager dans un statut de citoyen actif. Vigilance également à ce que l'expérimentation quant au décloisonnement et aux nouvelles formes d'intervention et de pratique ne soient uniquement confiées à des acteurs-gestionnaires – qu'ils soient publics ou associatifs – n'ayant à ce jour que

peu démontré leurs qualités en la matière. En effet, on peut par exemple constater, avec un recul historique aujourd'hui suffisant, que le transfert des compétences en termes d'action sociale aux départements, dans le cadre des lois de décentralisation, ne s'est pas traduit pour le moins par l'évolution significative de la pratique en travail social qu'on aurait pu espérer à cette occasion. Il sera certainement difficile de sortir des habitudes instituées, des approches rigidement administratives ou des réflexes simplement gestionnaires, qui reprennent souvent vigueur après que la vague de volonté de transformation s'est retirée... Vigilance, donc.

Vers une refondation du travail social

Autre volet de cette mise en mouvement du secteur de l'intervention sociale dans le cadre de ce Plan plurianuel, l'annonce de la tenue, en 2014, d'Assises de l'intervention sociale contribuant à « Refonder le travail social »⁽⁶⁾. « Enfin ! »... Ont là encore envie de dire les observateurs attentifs et acteurs engagés dans l'interven-

(9)Voir http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Discours_CSTS_CARLOTTI_23_01_13.pdf.

(10)Voir à ce propos les résultats du passionnant séminaire organisé par le Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales (Cedias): <http://www.cedias.org/produit/demande-quelles-politiques-sociales-solidarite-film-seminaire>.

(11) « *C'est dire que les choix de solidarité sont au cœur même du projet politique proposé à la cité, au cœur de la fraternité qu'on entend construire. Dans le contexte de globalisation de l'économie, c'est la logique de tous les droits qu'il faut promouvoir pour qu'ils deviennent vraiment universels. Car les crises que nous affrontons, la montée des particularismes égoïstes, leurs conséquences en matière de coupes budgétaires, les finances publiques mises au service de quelques-uns – dont chacune dit le peu de cas qu'on fait des hommes et des femmes concernés – nous le rappellent à leur manière: il n'existe pas d'alternative humaniste à l'investissement dans la solidarité. Sauf évidemment à considérer l'accumulation de richesses à un pôle de la société comme une variété anodine d'humanisme. Mais gare... » (<http://www.investirsurlasolidarite.org/>).*

Pris dans les commandes d'une politique de gestion des « affaires sociales », souvent dans son acceptation la plus comptable, les travailleurs sociaux sont aujourd'hui en recherche de perspectives.

tion sociale, et particulièrement les travailleurs sociaux. Depuis une note d'orientation rédigée le 28 mai 1982 – plus de trente ans, donc – par Nicole Questiaux⁽⁷⁾, éphémère ministre de la Solidarité nationale⁽⁸⁾, à cet égard rien, ou si peu...

Comme le souligne Marie-Hélène Carlotti, ministre déléguée en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, devant le Conseil supérieur du travail social, le 23 janvier 2013⁽⁹⁾, le travail social est en crise car confronté à une montée continue des effets de la crise économique, sociale mais aussi sociétale. Pris dans les commandes d'une politique de gestion des « affaires sociales », souvent dans son acceptation la plus comptable, les travailleurs sociaux sont aujourd'hui souvent désemparés, épouisés et en recherche de perspectives⁽¹⁰⁾. L'ampleur que prendra ce chantier, son élargissement à la société civile, sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs, dont au premier chef les professionnels du social, la volonté d'écoute et d'ouverture que manifesteront les participants – et singulièrement les décideurs, les suites qui seront réellement données à l'élaboration de la réflexion et aux propositions constituent, au-delà des seuls aspects corporatifs, un enjeu politique crucial. La LDH le soulignait déjà, en septembre 2010, dans le cadre de l'appel interassociatif « Investir sur la solidarité »⁽¹¹⁾.